

275 - SPECHT - CARPENTIER - 16102019 - 20107

Sujet: [INTERNET] Enquête publique projet éolien BERSAC SUR RIVALIER

De : "Annie SPECHT-Guy CARPENTIER" <anspecht@wanadoo.fr>

Date : Wed, 16 Oct 2019 20:07:40 +0200

Pour : <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Enquête publique

Sur le projet d'implantation d'éoliennes

à BERSAC-SUR-RIVALIER (Haute-Vienne)

Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Je souhaite vous faire part de mon **OPPOSITION** au projet éolien en objet.

La Haute-Vienne, région pauvre et peu peuplée, a trouvé un créneau de développement dans le tourisme vert grâce à la beauté de ses paysages, sa quiétude, sa nature encore préservée. Si ce projet devait devenir réalité, il aurait malheureusement pour conséquences de :

- Défigurer définitivement et gravement le paysage limousin qui contribue grandement à son tourisme vert, son attractivité et l'économie qui en découle,
- D'accélérer la désertification de cette région pauvre au **mépris de ses habitants** qui ne pourront fuir, piégés par le fait de ne pouvoir revendre leurs biens dévalorisés. Les parcs éoliens agissant en repoussoirs sur le tourisme, sur l'installation de nouvelles populations ou d'investisseurs.
- De polluer **à jamais** le sol par les milliers de mètres cubes de béton enfouis à jamais (1000 tonnes de béton et 40 tonnes de ferraille par éolienne), des huiles, etc...
- De polluer après le démantèlement des éoliennes lorsque les pales iront empoisonner les populations en raison du **dioxyde** qu'elles produiront lors de leur destruction,
- De contribuer à détruire une bonne partie de l'avifaune, alors qu'il est établi que les espèces disparaissent à la vitesse V à cause des activités humaines,
- De nuire aux migrations d'oiseaux et de les perturber,
- De bouleverser le biotope,
- De **réduire la fertilité des sols**, sachant que la surface de rotation des pales d'une éolienne correspond à presque 2 hectares. Le brassage d'air est donc gigantesque et évacue l'humidité latente du sol (révélé par une étude universitaire en Chine sur l'impact de l'éolien sur la fertilité des sols),
- De jouer aux apprentis-sorciers en bridant ou débridant « pour voir » quelles seraient les conséquences de la présence de ces machines sur les chiroptères (entre autres) ; ces derniers, une fois morts, ne se reproduiront plus et disparaîtront définitivement. **L'éolien accélère la disparition des espèces !!!**

Questions :

Lesquels des décideurs de ce projet viendraient s'installer à proximité de ces machines pour y vivre ou y prendre leurs vacances ?

Quel est l'intérêt d'installer des éoliennes dans une zone peu ventée, dont l'intermittence rend cette énergie peu efficace et coûteuse ?

Les populations ont-elles été correctement informées des conséquences à court et long terme d'un tel projet ?

La population favorable à l'éolien pense que les poteaux électriques disparaîtront avec l'éolien, lui a-t-on dit la vérité ?

La population favorable à l'éolien pense qu'il est une énergie propre, ne produisant pas de CO2 ; lui a-t-on dit que les éoliennes qui ne fonctionnent que par intermittence, sont couplées aux centrales thermiques lorsqu'il n'y a pas de vent (gaz, fioul, lignite) et donc est productive de CO2, sans compter l'acheminement du gaz et la production des matériaux... ?

Etant démontré que l'éolien n'a RIEN d'écologique et est entièrement subventionné, l'on peut donc conclure qu'il s'agit d'un projet purement financier ; qui ou quels en sont les bénéficiaires réels ? Holding détenue par des fonds de pension ? lesquels ? Le promoteur peut-il fournir les informations sur ses actionnaires ?

A quel prix sera acheté le MWh au promoteur ? à quel prix sera-t-il revendu ? Les contribuables sont-ils informés que c'est eux qui financent la différence, différence qui engraisse le promoteur... ?

Compte tenu des 50.000€ provisionnés pour le démantèlement de chaque éolienne, qui assurera la différence entre le prix du coût réel de ce démantèlement et la somme provisionnée ?

Qui prendra en compte les souffrances des riverains, morales et physiques ? avec et par quels moyens ?

Qu'est-il prévu si des conséquences sanitaires devraient apparaître sur le bétail, et quelles seraient les compensations pour les agriculteurs en cas de pertes de leurs animaux ?

Qui dédommagera les riverains victimes de la dévalorisation de leurs biens et de la perte des rentrées financières générées par la location des gîtes ruraux ?

Combien d'emplois générés par l'installation du parc éolien pour combien d'emplois perdus dans le secteur touristique dûs à la fuite des touristes vers des régions où le charme de la campagne est préservé ?

Les populations ont-elles été informées de manière contradictoire de l'impact sur la biodiversité sous et autour les éoliennes ?

Qui assurera le suivi spécifique (48 visites) de la mortalité des oiseaux et des chiroptères ? quel sera le lien de l'organisme chargé de ce suivi avec la holding porteuse du projet ?

La population a-t-elle été informée que les Gîtes de France n'accorderont plus leur label dans un rayon de 5 kms autour des champs éoliens ?

Où et comment vont être recyclés les pâles et les matériaux de ces machines dans 15, 20 ans ? Quelles conséquences pour l'environnement et la santé des populations, sachant que la destruction des pales est productrice de dioxyde ?

Les risques de pollution des eaux par hydrocarbures, ou autres, sont plus que réels.

L'aire d'implantation concernée par le projet comprend de nombreux cours d'eau, plusieurs plans d'eau et 3 captages d'eau potable. Toutes les sources pouvant être présentes au niveau des fissures et fractures n'ont pas été répertoriées.

« Les impacts potentiels sur les eaux souterraines sont liés à la vulnérabilité de la nappe au regard de la

perméabilité des formations rencontrées au droit du site d'implantation des éoliennes. La nappe est présente à une profondeur de 6 m minimum, mais peut être trouvée plus près de la surface. Cette profondeur de 6 m correspond à la profondeur du captage des eaux souterraines ». Les populations sont-elles informées de l'épée de Damoclès pesant au-dessus de leur tête ? Les pollueurs seront-ils les payeurs ?

Quels sont les capitaux alloués par EDPR au promoteur du projet pour lui permettre d'honorer ses obligations d'exploitant au titre du projet ? Que se passerait-il en cas de faillite de ce dernier ?

Conclusion

**PENSEZ-VOUS QUE DES EOLIENNES SANS VENT,
QUI PRODUISENT DU CO2, ET ACCELERENT LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE,
QUI DEFIGURENT LE PAYSAGE,
QUI RENDENT LES POPULATIONS ET LES ANIMAUX MALADES,
QUI GREVENT LE POUVOIR DES CONTRIBUABLES EN RAISON DES
SUBVENTIONS QU CEUX-CI DOIVENT FINANCER,
ET QUI ENGRAISSENT LES PROMOTEURS,
QUI DETRUISENT LA BIODIVERSITE ,
SOIENT BIEN UTILES ?**

En espérant que des réponses soient apportées à mes interrogations et en sollicitant votre impartialité et votre objectivité, je vous prie d'agréer, Messieurs les Commissaires, l'expression de mes respectueuses salutations.

Fromental, le 16 octobre 2019